

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.015

L'An deux Mille Quinze, le 25 février, à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 février 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 février 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU
Mme Florence DEAU représentée par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Yannick PAVON représenté par M. Didier BESSON

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE POITOU-CHARENTES ET AU CONSEIL REGIONAL DE POITOU-CHARENTES

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des actions liées au label « Ville d'Art et d'Histoire », la Ville de ROYAN a engagé une politique de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

Afin d'aider la commune dans cette démarche durant l'année 2015, il est proposé de solliciter :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, en application de la convention signée avec l'Etat, pour l'attribution d'une subvention, au taux le plus élevé,
- le Conseil Régional de Poitou-Charentes pour l'attribution d'une subvention d'accompagnement des Villes d'Art et d'Histoire, au taux le plus élevé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes et du Conseil Régional de Poitou-Charentes des subventions, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 février 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO